

Service de la navigation de la Seine

PARIS, jeudi 15 janvier 2009

Subdivision de Paris

Règlementation générale

RIVIERE SEINE

TRAVERSEE DE PARIS

SYSTEME DE NAVIGATION INDICATEUR DE VITESSE

OBLIGATION D'EQUIPEMENT

AVIS A LA BATELLERIE
N° FR/2008/04805
(Avis permanent)

La connaissance des nouvelles réglementations

- à partir du dimanche 15 mars 2009 à 10:00 [Transport de passagers]
- Seine dans Paris entre les PK 165.2 (périphérique amont) et PK 177.95 (périphérique aval)

En cas de besoin, le (ou les) service(s) à contacter est (sont) le(s) suivant(s) :
Subdivision de Paris, 2 quai de la Tournelle, 75005, PARIS.
Tél : 01 44 41 16 80. Fax : 01 46 33 36 32.

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont informés qu'à compter du 15 mars 2009, les bâtiments destinés au transport de passagers navigant sur le bief de Paris devront être équipés d'un système de navigation embarqué de type GPS indiquant la vitesse en temps réel et leur permettant de s'assurer du respect du règlement particulier de police pour la traversée de Paris.

Chef de Subdivision

Signé

Xavier FOUQUART

Date limite d'affichage :
Prochain Avis